

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 septembre 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 22 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

**Date de convocation : 08/09/2022**

**Date de publication : 21/09/2022**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Eric YGER, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Valérie BRUGALAY (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ),

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Laure MICHEL

<< >>

**AFFAIRE 2022.061 : CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUÉ  
RÉSIDENCE LA POMMERAIE**

Le 9 juillet 2010, dans le cadre de la rétrocession des voies et espaces communs de la Résidence « La Pommeraie », la Ville de QUEVERT est devenue propriétaire de la parcelle AM 276 pour une contenance de 38 817 m<sup>2</sup>.

Le 3 Octobre 2018, le conseil municipal de QUEVERT a autorisé la location d'une partie du terrain communal à M. et Mme PORS, entre la propriété située au « 32 Résidence la Pommeraie » et le bassin de rétention d'environ 2 000 m<sup>2</sup>.

Dernièrement, la propriété a été vendue à M. JEGO Guillaume et Mme PRUDOR Anne-Sophie. Par courrier du 26 juillet 2022, ils sollicitent la commune pour louer la même surface de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**AUTORISE** l'établissement d'une convention à titre précaire avec M. JEGO Guillaume et Mme PRUDOR Anne-Sophie pour la location d'une partie de la parcelle AM 276 soit environ 2 000 m<sup>2</sup>.

**FIXE** la durée de la mise à disposition à titre précaire à 1 an et le montant du loyer à 26.74 €/an, précisant qu'il sera révisé chaque année selon l'indice national des fermages, (indice 2022 = 110.26).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,  
Philippe LANDURÉ

